

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00340

Numéro SIREN : 412 010 969

Nom ou dénomination : A ET ASSOCIES CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 16572

A ET ASSOCIES CONSEILS
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 86.720 euros
Siège social : Château de la Pioline,
260, Rue Guillaume du Vair,
13090 AIX-EN-PROVENCE
R.C.S. d'AIX-EN-PROVENCE : B 412 010 969

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU
15 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à dix heures,
Au siège social, à AIX-EN-PROVENCE (13),

La **Société « LA FINANCIERE DE L'ARBOIS »**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de cinq cent quinze mille neuf cent vingt euros (515.920 €), dont le siège social se situe Château de la Pioline, 260, Rue Guillaume du Vair, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro B 444 753 891, représentée par son Cogérant **Monsieur TEYSSIER Grégory**,

Propriétaire de la totalité des cinq cent quarante-deux (542) parts sociales, numérotées de 1 à 542, de la **Société « A ET ASSOCIES CONSEILS »**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de quatre-vingt-six mille sept cent vingt euros (86.720 €), dont le siège social se situe Château de la Pioline, 260, Rue Guillaume du Vair, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro B 412 010 969,

Associée Unique de ladite Société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Aux termes d'un courrier en date du 15 novembre 2022, **Monsieur PEREZ Stéphane**, Cogérant de la Société, a manifesté son intention de démissionner de ses fonctions de Cogérant de la Société à compter du 15 décembre 2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de **Monsieur PEREZ Stéphane** de ses fonctions de Cogérant de la Société à compter du 15 décembre 2022 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

En conséquence, la Gérance de la Société restera assurée par **Messieurs TEYSSIER Grégory et VERAN Christophe**, Cogérants en fonction.



DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

L'Associée

La SARL « LA FINANCIERE DE L'ARBOIS »

Représentée par son Cogérant Associé

Monsieur TEYSSIER Grégory

